

DESCRIPTION

Définition

En tant que modalité d'encadrement clinique, l'aide à la décision prend la forme suivante :

- Un outil écrit ou informatique, sur lequel se basera le professionnel, afin de guider sa prise de décision (**Décision assistée par un outil**).

Description

- **Décision assistée par un outil** : L'outil utilisé peut être un schéma décisionnel, un aide-mémoire clinique sous forme de liste à cocher, ou encore un algorithme issu d'un logiciel informatique.

Objectifs

- Aider à la résolution de problèmes dans une situation complexe ou litigieuse.
- Guider l'intervention clinique

Avantages

- L'utilisation d'outils d'aide à la décision clinique peut réduire les risques d'erreurs et diminuer le recours à des investigations et des traitements non pertinents, et ainsi améliorer la sécurité et la qualité des soins.
- **Mise en garde** : Le fait d'utiliser un outil d'aide à la décision ne limite pas la responsabilité et l'imputabilité du professionnel. De plus, ces outils ne peuvent remplacer l'évaluation et le jugement clinique de l'intervenant.

MISE EN PLACE DE LA MODALITÉ

Facteurs à considérer

Les outils d'aide à la décision doivent provenir de sources fiables, comme les ordres professionnels, les organismes reconnus (ex. : l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, le ministère de la santé et des services sociaux), la direction des services multidisciplinaires ou la direction des soins infirmiers du CISSS, etc.

Exemples

- Suggestion de facteurs de risque générée automatiquement lors de la complétion de l'Outil d'évaluation multiclientèle (OEMC);
- Outils d'aide à la décision de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) concernant les soins de plaies;
- Algorithme décisionnel Fouille et saisie à l'endroit des usagers;
- Changement d'antibiotique proposé par une application d'intelligence artificielle ou un dossier de santé numérique;
- Reconnaissance d'images pour le diagnostic des cancers et des maladies rétinienues;
- Schéma de dépistage du risque de chute;
- Algorithme clinique pour la sélection de l'équipement au bain (Algo).

Suggestions de stratégies favorisant la mise en place de cette modalité

- Les intervenants devraient chercher à développer et à tenir à jour leurs compétences dans le domaine de la littératie numérique afin d'utiliser adéquatement les outils d'aide à la décision technologiques.
- Les intervenants devraient prendre l'habitude de documenter au dossier de l'usager l'utilisation de tout système d'intelligence artificielle.
- Il est possible pour un usager de refuser l'usage d'un système d'intelligence artificielle. Il faut alors réfléchir aux alternatives possibles.

Pour en savoir davantage

L'École de l'intelligence artificielle en santé du CHUM propose des balados, des formations et un référentiel de compétences en intelligence artificielle pour le domaine de la santé : <https://eiaschum.ca/>

Pôle universitaire en santé numérique de l'Estrie :

<https://www.usherbrooke.ca/recherche/udes/regroupements/pole-sante-numerique>

Principes et consignes pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle au CISSS de la Montérégie-Ouest: <https://intranet.cisssmo.rtss.qc.ca/fr/publications-et-documents/principes-et-consignes-pour-une-utilisation-responsable-de-intelligence-artificielle>

Références

Collège royal des médecins et des chirurgiens du Canada, (Février 2020). *Rapport du Groupe de travail sur l'intelligence artificielle et les nouvelles technologies numériques.*

Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), (Décembre 2021). *Pistes de réflexion pour un encadrement de l'intelligence artificielle dans le système professionnel.*

CSSS Cœur-de-l'Île, Direction des services multidisciplinaires, santé publique et services à la communauté. Avril 2015. *Cadre de référence sur l'encadrement professionnel et le soutien clinique.*

Table des conseillers des services multidisciplinaires du Québec. Octobre 2015. Encadrement clinique des professionnels des services multidisciplinaires. Document de référence.